

2026

VOTE DES BUDGETS
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2026
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
BUDGET PRIMITIF 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de LOIR-ET-CHER

Communauté de Communes

Du GRAND CHAMBORD

MAIRIE DE
TOUR-en-SOLOGNE – 41250

Téléphone 02.54.46.42.86
Courriel : commune.tour-en-sologne@orange.fr
www.tourensologne.fr



(Renforcement de l'information des citoyens et des élus, art. L 2313-1, L 3313-1 et L 5211-36 du CGCT)

(RF = recettes de fonctionnement – DF = dépenses de fonctionnement – RI = recettes d'investissement – DI = dépenses d'investissement – CCGC = intercommunalité, communauté de communes du Grand Chambord – RRF = recettes réelles de fonctionnement – DRF = dépenses réelles de fonctionnement)

Table des matières

| | | |
|----|---|----|
| 1- | Cadre général du budget..... | 3 |
| 2- | Les chiffres clés de 2025..... | 5 |
| 3- | Compte financier unique (CFU) | 6 |
| a) | Section de fonctionnement..... | 6 |
| b) | Section d'investissement..... | 7 |
| | Réalisations principales 2025 en investissement..... | 8 |
| 4- | Affectation du résultat 2025 sur le budget 2026..... | 9 |
| 5- | Fiscalité – état 1259 FDL de la DGFIP..... | 9 |
| 6- | Budget primitif 2026..... | 10 |
| a) | Section de fonctionnement..... | 10 |
| b) | Section d'investissement..... | 10 |
| 7- | IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation..... | 12 |
| a) | Principaux ratios | 12 |
| b) | État de la dette | 12 |
| c) | Analyse financière et données issues de la fiche individuelle DGF fournie par les services fiscaux en octobre 2025, strate de 500 à 2000 habitants..... | 12 |
| | Indicateurs de richesse | 12 |
| | Potentiel fiscal..... | 12 |
| | L'effort fiscal (produit des impositions/potentiel fiscal) | 12 |
| | Le potentiel financier | 13 |
| | Autres indicateurs : | 13 |
| 8- | Conclusion..... | 15 |

1-Cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique et budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Tour-en-Sologne ; elle est disponible sur le site : <https://www.tourensologne.fr/> et présente les principales informations et évolutions du compte financier unique 2025.

Le compte financier unique a été lancé, en phase expérimentale, sur les exercices 2021 à 2023 auprès des collectivités (communes et EPCI) volontaires. Pour le mettre en place, deux préalables étaient nécessaires :

- Appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57
- Dématérialiser l'ensemble des documents budgétaires (vers la préfecture et vers le comptable).

Notre commune a fait le choix de s'inscrire dans cette démarche au 1er janvier 2025.

Le CFU 2024 est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il rationalise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime ainsi les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il apporte également une information enrichie grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent ainsi pour ne former plus qu'un seul document.

Le CFU a l'avantage de simplifier les procédures car sa production est totalement dématérialisée.

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre la secrétaire de mairie et les services du comptable public. Le compte financier unique 2025 a été soumis par le Maire au Conseil municipal du 13 février 2026.

Le compte financier unique et le budget primitif comportent deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune et préparer l'avenir.

Le **budget primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 sera voté par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

2-Les chiffres clés de 2025

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement
814 733.32 €
- 1.55 % par rapport à 2024

Dépenses de fonctionnement
584 624.08 €
+ 2.57 % par rapport à 2024

Épargne brute *
230 109.24 €
+ 6.25 % par rapport à 2024

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement
250 185.30 €
- 468 % par rapport à 2024

Dépenses d'investissement
225 747.53 €
+ 17.05 % par rapport à 2024

Encours de la dette : 260 359.99 €
au 31/12/2025
Désendettement / 2025 : 63 718.48 €

* Cet indicateur est égal à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté et hors mouvement d'ordre) et les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice hors travaux en régie et hors charges d'intérêts.

3-Compte financier unique (CFU)

a) Section de fonctionnement

Cette section contient toutes les dépenses relatives :
aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, aux dépenses de personnel et d'élus, aux subventions versées aux associations, aux frais de contingents incendie, aux participations aux organismes extérieurs et pour finir aux charges d'emprunts.

Elle contient aussi les recettes qui peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

Récapitulatif de dépenses et recettes de fonctionnement

| Depenses | | Recettes | |
|---|---------------------|---|---------------------|
| Charges à caractère général | 125 607.24 € | Atténuations de charges | |
| Charges de personnel | 194 619.72 € | Produits des services du domaine | 14 873.95 € |
| Atténuations de produits | 21 911.07 € | Impôts et taxes | 553 656.41 € |
| Dépenses imprévues | - € | Dotations et participations | 224 832.98 € |
| Autres charges de gestion courante | 219 574.32 € | Autres produits de gestion courante | 21 369.32 € |
| | | | |
| Charges financières | 7 575.59 € | Produits financiers | 0.66 € |
| | | | |
| Charges spécifiques | - € | Produits exceptionnels | |
| Dotations aux provisions | - € | | |
| | | | |
| Total dépenses réelles | 569 287.94 € | Total recettes réelles | 814 733.32 € |
| | | | |
| Opération d'ordre entre sections | 15 336.14 € | Opérations d'ordre entre section | - € |
| | | | |
| Total dépenses de fonctionnement | 584 624.08 € | Total recettes de fonctionnement | 814 733.32 € |

Excédent 2025 : 230 109,24 €

b) Section d'investissement

Comme en fonctionnement la section est composée de 2 sections :

- les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.
- les recettes qui englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--|---------------------|---|---------------------|
| Dotations, fonds divers et réserves | - € | Subventions d'investissement | 73 793.27 € |
| Immobilisations corporelles | 117 441.32 € | Emprunts et dettes | 70 000.00 € |
| Immobilisations incorporelles | 44 588.40 € | Dotations fonds divers et réserves | 91 055.89 € |
| Participations et créances rattachées à des participations | - € | Excédents de fonctionnement capitalisés | |
| Opération d'équipement | - € | | |
| Emprunts et dettes assimilées | 63 717.81 € | | |
| Dépenses imprévues | - € | | |
| Total dépenses réelles | 225 747.53 € | Total recettes réelles | 234 849.16 € |
| | | | |
| Opérations d'ordre entre sections | - € | Opérations d'ordre entre sections | 15 336.14 € |
| Opérations patrimoniales | - € | Opérations patrimoniales | - € |
| | | | |
| Total dépenses d'ordre | - € | Total recettes d'ordre | 15 336.14 € |
| | | | |
| Total dépenses d'investissement | 225 747.53 € | Total recettes d'investissement | 250 185.30 € |

Excédent 2025 : 24 437,77 €

A la clôture de l'exercice 2025 le CFU du budget en concordance avec le compte de gestion du comptable, fait apparaître un résultat excédentaire se découpant comme suit :

un excédent de fonctionnement de 230 109,24 €
 un excédent d'investissement de 24 437,77 €
soit un excédent de clôture 2025 de 254 247,01 €

Les totaux par section sont les suivants avec reprise des résultats :

Section de fonctionnement :



Section d'investissement :



Au 31/12/2025, le budget communal faisait ressortir

un excédent global cumulé de 769 467,57 €.

Réalizations principales 2025 en investissement

| | | |
|---------------|---|--------------|
| Art. 2031 = | Note d'honoraire pour les travaux de la salle | 41 596,80 € |
| Art. 2121 = | Arbres cérémonie un arbre une naissance | 676,88 € |
| Art. 2128 = | Aménagement du massif de fleurs place des commerces . | 4 852,68 € |
| Art. 2152 = | Travaux chemin de la caillette | 37 241,40 € |
| Art. 21318 = | Fin de l'aménagement de la salle de réunion | 863,90 € |
| Art. 2152 = | Travaux de terrassement | 3 384,00 € |
| Art. 215731 = | Tracteur New Holland | 91 480,00 € |
| Art. 215738 = | Broyeur pour ISEKI | 2 565,00 € |
| Art. 2188 = | Matériel de bureau | 742,90 € |
| Art. 2188 = | Matériel pour le ménage | 674,14 € |
| Art. 2188 = | Aménagement aire de jeux 2-6 ans | 10 992,29 € |
| | ----- | |
| | TOTAL : | 195 069,99 € |

4-Affectation du résultat 2025 sur le budget 2026

L'excédent de fonctionnement dégagé de 778 191,63 € est affecté ainsi :



**BESOIN DE FINANCEMENT DE
LA SECTION
D'INVESTISSEMENT
au compte 1068 :**

309 452,39 €

(98 482,06 € + 210 970,33 € pour couvrir le
besoin d'investissement)



**EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT
REPORTÉ**

**au compte 002 :
468 739,24 €**

(778 191,63 € - 309 452,39 €)

5-Fiscalité – état 1259 FDL de la DGFIP

Le budget prévisionnel 2026 a été préparé sans envisager de modification des taux d'imposition.

Les bases d'imposition seront revalorisées de 0.80 % cette année, dorénavant liées à l'inflation.

Cette augmentation, inférieure à celles des années précédentes, (+7,1% en 2023, +3,9% en 2024 et 1,7% en 2025), reflète le ralentissement de l'inflation.

Pour 2026 les taux constants sont les suivants :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15.89 %
- taxe sur le foncier non bâti : 60,15 %
- taxe sur le foncier bâti : 50.05 %
(25,65 % pour la commune et 24.40 % pour le Département).

Le budget étant voté cette année avant la communication des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2026, les recettes de l'article 73111 sont estimées à 500 000 € pour cette année. Les montants définis devraient être communiqués après les élections par les services fiscaux et présentés au nouveau conseil en avril.

6-Budget primitif 2026

a) Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

1 - Section de fonctionnement

| Depenses | | Recettes | |
|--|---------------------|--|-----------------------|
| Charges à caractère général | 245 550,00 € | Atténuations de charges | |
| Charges de personnel et frais assimilés | 218 525,00 € | Produits des services du domaine | 12 176,75 € |
| Atténuations de produits | 24 500,00 € | Impôts et taxes | 514 040,00 € |
| Autres charges de gestion courante | 268 063,00 € | Dotations et participations | 175 455,00 € |
| | | Autres produits gestion courante | 1 000,00 € |
| | | Produits financiers | |
| Charges financières | 16 712,28 € | | |
| | | | |
| Charges exceptionnelles | 1 600,00 € | Produits spécifiques | |
| | | | |
| Total dépenses réelles | 774 950,28 € | Total recettes réelles | 702 671,75 € |
| | | | |
| Opération d'ordre entre sections | 25 499,70 € | Opérations d'ordre entre section | - € |
| | | | |
| Total dépenses de fonctionnement | 800 449,98 € | Total recettes de fonctionnement | 702 671,75 € |
| | | | |
| Virement à la section d'investissement | | Excédent de fonctionnement année N-1 | 468 739,24 € |
| | | | |
| TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT | 800 449,98 € | TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT | 1 171 410,99 € |

SUR EQUILIBRE

370 961,01 €

b) Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

2 - Section d'investissement

| Depenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|--|-----------------------|
| Dotations, fonds divers et réserves | | Subventions d'investissement non transférables | 18 000,00 € |
| Immobilisations corporelles | 954 500,00 € | Emprunts et dettes | 300 000,00 € |
| Immobilisations incorporelles | 41 603,20 € | Dotations fonds divers et réserves | 352 500,00 € |
| Participations et créances rattachées à des participations | | Opérations patrimoniales | |
| Opération d'équipement | | | |
| Emprunts et dettes assimilées | 80 624,83 € | | |
| Total dépenses réelles | 1 076 728,03 € | Total recettes réelles | 670 500,00 € |
| Opérations d'ordre entre sections | - € | Virement de la section de fonctionnement | |
| Opérations patrimoniales | - € | Opérations d'ordre entre sections | 105 499,70 € |
| Total dépenses d'ordre | - € | Total recettes d'ordre | 105 499,70 € |
| Total dépenses d'investissement | 1 076 728,03 € | Total recettes d'investissement | 775 999,70 € |
| Déficit d'investissement reporté | 8 724,06 € | Excédent de fonctionnement capitalisé | 309 452,39 € |
| TOTAL GENERAL | 1 085 452,09 € | TOTAL GENERAL | 1 085 452,09 € |

Au vu des prochaines échéances électorales, le budget d'investissement a été reconduit par rapport à l'année 2025. En effet, la nouvelle équipe municipale hiérarchisera ses prochains investissements à sa prise de fonction et pourra proposer une modification de budget si nécessaire durant l'année 2026.

Il est à noter que la rénovation et l'agrandissement de la salle polyvalente à lui débuté en ce début d'année et est inscrit au budget investissement via les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

La commune récupérera aussi le FCTA de l'ensembles des projets d'investissements 2025 en 2026.

7-IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement (réalisé 2025) / population (INSEE 2025 : 1161 habitants)
$$\frac{569\,287,94\ \text{€}}{1161} = 490,34\ \text{€}$$
- Recettes réelles de fonctionnement (réalisé 2025) / population (INSEE 2025 : 1161 habitants)
$$\frac{814\,733,32\ \text{€}}{1161} = 701,75\ \text{€}$$
- Produit des impositions directes (réalisé 2025) / population (INSEE 2025 : 1161 habitants)
$$\frac{553\,656,41\ \text{€}}{1161} = 476,88\ \text{€}$$

b) État de la dette

| Nom de l'emprunt | 2025 | | | | 2026 | | | |
|-------------------------------------|--------------------|---------------|------------|-------------|--------------------|---------------|-------------|-------------|
| | Capital restant dû | Amortissement | Intérêt | Annuité | Capital restant dû | Amortissement | Intérêt | Annuité |
| INVESTISSEMENTS 2011 | 44 788.05 € | 21 854.18 € | 2 212.53 € | 24 066.71 € | 22 933.87 € | 22 933.87 € | 1 132.84 € | 24 066.71 € |
| TRACTEUR | 70 000.00 € | 23 334.00 € | - € | 23 334.00 € | 46 666.00 € | 23 334.00 € | - € | 23 334.00 € |
| AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG 2014 | 209 290.42 € | 18 530.30 € | 5 363.07 € | 23 893.37 € | 190 760.12 € | 19 026.24 € | 4 867.12 € | 23 893.36 € |
| Réaménagement de la salle des fêtes | | | | | 300 000.00 € | 15 330.72 € | 10 712.32 € | 26 043.04 € |
| Total | 324 078.47 € | | | 71 294.08 € | 560 359.99 € | | | 97 337.11 € |
| Nombre d'habitants 1/1/24 | 1152 | | | | 1161 | | | |
| Endettement par habitant | 281.32 € | | | | 482.65 € | | | |

Un nouveau prêt à taux 0 % a été souscrit en 2025 suite au remplacement du tracteur du service technique. Celui-ci aura une durée de 3 ans.

L'emprunt investissement 2011 s'éteint en 2026 et un nouveau prêt pour financer une partie des travaux de la salle des fêtes va commencer cette même année.

c) Analyse financière et données issues de la fiche individuelle DGF fournie par les services fiscaux en octobre 2025, strate de 500 à 2000 habitants

Indicateurs de richesse

- Population prise en compte par l'Etat (réf. 2025) : 1 161 habitants + 36 résidences secondaires = 1 197 habitants
- 40 bénéficiaires d'aide au logement
- Nombre de logements sociaux de la commune : 18 soit 3,21 % (sur 560 foyers)
- 202 enfants de 3 à 16 ans
- 31 814 m de voirie
- Le revenu imposable moyen par habitant de la commune est de 17 443,46 € contre 16 346,41 € en moyenne pour les communes de la même strate

Potentiel fiscal

Il représente ce que la collectivité pourrait théoriquement percevoir si elle appliquait les taux moyens nationaux d'imposition. Il s'élève pour notre commune à 920 912 € et à 769,35 € par habitant contre 864,13 € pour la moyenne de la strate.

L'effort fiscal (produit des impositions/potentiel fiscal)

Il est de 1.35 à Tour-en-Sologne contre 1.04 de moyenne de la strate.

L'effort fiscal compare les taux d'imposition réels d'une collectivité à ceux de référence au niveau national. **Plus il est élevé, plus la collectivité fait un effort pour lever l'impôt.**

Un coefficient supérieur à 1 ou élevé signifie que la collectivité a davantage fait appel à la fiscalité par rapport à la moyenne nationale. Elle dispose donc de moins de marge de manœuvre.

Il pénalise les collectivités aux bases d'imposition faibles qui doivent appliquer des taux plus élevés pour obtenir un produit équivalent à une autre collectivité.

Le potentiel financier

Le potentiel financier représente **ce que pourrait réellement percevoir une collectivité en additionnant son potentiel fiscal et certaines aides publiques**. Il est donc plus représentatif de sa capacité financière que le seul potentiel fiscal.

Il est de 639,57 € par habitant pour Tour-en-Sologne contre 744 ;50 € pour la moyenne de la strate.

Le potentiel financier est un indicateur de ressources plus large que la notion de potentiel fiscal puisqu'il prend en compte, non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées par l'Etat, comme la part forfaitaire de la DGF (recettes fiscales que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions moyennes en termes de taux). Plus le potentiel est élevé plus la commune est considérée comme riche.

Autres indicateurs :

1. L'endettement par habitant correspond à **la dette totale de la collectivité divisée par le nombre d'habitants**.

👉 Il représente **combien chaque habitant "devrait" rembourser** s'il devait payer la dette de la collectivité.

L'endettement par habitant au 1/1/2026 (capital restant dû/nombre d'habitants) s'élève à 224,25 € par habitant, contre 451 € au 31/12/2020.

2. Le taux d'endettement correspond à la **part des recettes annuelles qui serait nécessaire pour rembourser toute la dette**.

👉 **Plus il est élevé, plus la collectivité est endettée** et pourrait avoir du mal à investir sans s'endetter encore plus.

Le **taux d'endettement au 31/12/2025** est de 31.96 % (encours de la dette / RRF x 100) sachant que le seuil d'alerte est de 100 %.

3. La **capacité de désendettement** est un indicateur clé des finances d'une commune (ou d'une entreprise). Il mesure combien d'années il lui faudrait pour rembourser sa dette si elle utilisait toute son **épargne annuelle** pour cela.

La capacité de désendettement au 1/1/2026 (encours de la dette/épargne brute annuelle) s'élève à 1.13 année.

📌 **Moins de 5 ans** ✅ : Situation saine.

- ✦ **Entre 5 et 10 ans** ⚠️ : Surveillance recommandée.
- ✦ **Plus de 10 ans** ✖️ : Endettement préoccupant.

4. L'épargne brute correspond à la **différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.**

👉 **Plus elle est élevée, plus la collectivité a de la marge pour investir sans s'endetter.**

L'épargne brute 2025 (RRF-DRF) : 230 109,24 €

5. Le taux d'autonomie financière correspond à la **part des recettes propres dans l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement.**

👉 **Plus il est élevé, plus la collectivité est indépendante des dotations de l'État.**

Taux d'autonomie financière 2025 (produits des impositions directes / RRF x 100) : 67.96 %

- ✦ Un taux **supérieur à 75%** signifie que la collectivité est **très autonome.**
- ✦ Un taux **inférieur à 50%** montre une **forte dépendance aux aides publiques.**

6. La part des dépenses de personnel correspond à la **proportion des dépenses de fonctionnement consacrée aux salaires et charges du personnel.**

👉 **Plus elle est élevée, plus la collectivité consacre son budget au paiement des agents publics (enseignants, policiers municipaux, agents administratifs, etc.).**

La part des dépenses de personnel au 31/12/2025 (total chapitre 012 / DRF x 100) : 34.19 %

- ✦ Une part **inférieure à 50%** est généralement considérée comme **raisonnable.**
- ✦ Une part **supérieure à 60%** peut indiquer un **budget trop rigide**, avec peu de marge pour investir ou réagir en cas de crise.

8-Conclusion

Le budget 2026 est un budget stable.

En effet, le budget est voté en pleine période pré-électorale et l'équipe municipale, soucieuse de maintenir la qualité des services publics et de répondre ainsi aux besoins de ses habitants, s'est attachée à trouver un juste équilibre dans ses choix budgétaires pour 2026.

Ainsi la commune :

- Maintient son niveau de service
- Essaye de maintenir le stock de dettes
- Poursuit le déploiement du programme de rénovation de la salle polyvalente

Le Maire, Patrice DUCHET

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.